



Mer, le 18 février 2011

SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES

Procès-verbal du Comité syndical du 16 février 2011

Le syndicat des Ordures Ménagères du Groupement de Mer, dûment convoqué le 09 février 2011, s'est réuni en Assemblée Générale le mercredi 16 février 2011 à 18 Heures, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Claude DENIS.

Etaient présents titulaires et suppléants faisant fonction de titulaires :

Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne :

AVARAY : M.ALDEBERT, LA CHAPELLE St MARTIN : M.LEMAIRE, LESTIOU : Mme COMBREDET, MER : M.DENIS, MUIDES sur LOIRE : M.JUSTINE, SUEVRES : M.PILLEBOUE, TALCY : M.MESTIVIER.

Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

DHUIZON : M.VANNEAU, MILLANCAY : M.KERHOUSSE, MONTRIEUX EN SOLOGNE, M.HIRON, NEUNG sur BEUVRON : M.HENRY, VEILLEINS : M.D'ESPINAY SAINT-LUC.

Communauté de Communes du Pays de Chambord :

BAUZY, M.LEMAIGNEN, CHAMBORD : M.BOULAND, CROUY sur COSSON : MME SORIN, FONTAINES EN SOLOGNE : M.VILLAIN, LA FERTE st CYR : M.VOISIN, MASLIVES : M.DEROUET, St LAURENT - NOUAN : M.HAHUSSEAU, THOURY : M. CLOUET.

Communauté de Communes de La Beauce Oratorienne :

BINAS : M. DUTRAY, SAINT LAURENT DES BOIS : M.GRUGIER, TRIPLEVILLE : M.CHAILLOU.

Communauté de Communes de La Beauce et Forêt :

AUTAINVILLE : M.CHARBONNIER, BAIGNEAUX : M.DEPUICHAFFRAY, BRIOU : M.AUBRY, CONCRIERS : M.NASLIS, EPIAIS : M. LETROT, JOSNES : M.POUPART, LA MADELEINE VILLEFROUIN : Mme NICAISE, LORGES : M.BRULET, MARCHENOIR : M.FESNEAU, ROCHES : M.ADAM, Ste GEMMES : M. BUTTIEU, St LEONARD EN BEAUCE : M.MEIGNEN.

Absents excusés : M.IMBERT Communauté de Communes du Pays de Chambord, M.TERRIER Communauté de Communes Sologne des Etangs.

Assistaient également à la séance :

M.MARQUET secrétaire général, M.COTTRET responsable technique, Monsieur CELLERIN, responsable du service de collecte.

Le Président, Monsieur Claude DENIS, ouvre la séance à 18 heures.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2010

Sans observation.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

La décision prise par le Président depuis le dernier Comité Syndical est la suivante :

- ✓ **Décision 01/2011** – Signature d'un contrat avec la société VEOLIA Propreté pour la collecte des DASRI sur les communes de Oucques, Mer, Saint-Laurent Nouan et Nenung-sur-Beuvron.

3. FINANCES

3.1 Approbation du compte de gestion 2010

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Le Président, présente le compte de gestion 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les écritures son conformes,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2010 au 31.12.2010,
STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical par un vote à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion 2010.

3.2 Approbation du compte administratif 2010

Monsieur HENRY, vice-président, présente, après le retrait de la salle du président et avec le concours de Monsieur COTTRET directeur technique, le compte administratif 2010 sous forme d'un tableau récapitulatif.

Le Comité Syndical s'est réuni le 16 février 2011 pour l'approbation du compte administratif 2010.

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration : 35
Nombre de suffrages exprimés : 34

Vote pour : 34

Le Comité Syndical par un vote à l'unanimité,

APPOUVE le compte administratif 2010.

3.3 Affectation du résultat 2010

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 27 040,97 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit : 27 040,97 euros en fonctionnement (article 002).

Le compte administratif présente un excédent d'investissement de 175 932,16 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit : 175 932,16 euros en investissement (article 001).

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 27 040.97 euros et un excédent d'investissement de 175 932.16 euros.

Le Comité Syndical par un vote à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- ✓ 175 932.16 euros en investissement, article 001
- ✓ 27 040.97 euros en fonctionnement, article 002

3.4 Vote du Budget Primitif 2011 :

Monsieur le Président présente, par chapitre, le Budget Primitif 2011 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	BP 2011
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	27 041,00
2	Résultat de fonctionnement reporté	27 041,00
chapitre R 013	Atténuations de charges	15 120,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 120,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	6 000,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 892,00
777 OS	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	11 892,00
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	131 300,00
70688	Autres prestations de services	2 500,00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	800,00
7088	Autres produits d'activité annexes	128 000,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	3 382 247,19
74718	Autres	14 742,00
7475	Groupements de collectivités	2 857 823,19
7478	Autres organismes	330 000,00
7488	Autres attributions et participations	179 682,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	130 818,21
758	Produits divers de gestion courante	130 818,21
	Total des recettes de fonctionnement	3 698 418,40

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignations	BP 2011
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	0,00
chapitre D 011	Charges à caractère général	2 294 363,15
60611	Eau et assainissement	20 000,00
60612	Energie - Electricité	70 000,00
60621	Combustibles	22 000,00

60622	Carburants	163 500,00
60624	Produits de traitement	57 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	14 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 500,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	7 500,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	1 410 000,00
6132	Locations immobilières	
6135	Locations mobilières	6 000,00
61521	Terrains	2 500,00
61522	Bâtiments	130 000,00
61551	Matériel roulant	150 000,00
61558	Autres biens mobiliers	6 000,00
6156	Maintenance	1 200,00
616	Primes d'assurances	32 000,00
6182	Documentation générale et technique	150,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 000,00
6188	Autres frais divers	100,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	900,00
6228	Divers	700,00
6236	Catalogues et imprimés	12 813,15
6248	Divers	200,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00
6257	Réceptions	300,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	5 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00
6288	Autres services extérieurs	3 500,00
63512	Taxes foncières	47 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00
6358	Autres droits	85 000,00
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	983 807,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique	
64111	Rémunération principale	775 000,00
64131	Rémunérations	151 436,00
64168	Autres emplois d'insertion	25 171,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	21 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	10 000,00

6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de cessation progressive d'activité	
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	67 000,00
023 OS	Virement à la section d'investissement	67 000,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	231 220,00
6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations	231 220,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	25 800,00
6531	Indemnités	5 800,00
6533	Cotisations de retraite	
6558	Autres contributions obligatoires	18 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	2 000,00
chapitre D 66	Charges financières	95 939,25
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 475,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 464,25
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	3 000,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	289,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	200,00
6718	Rbst Quatrem	89,00
Total des dépenses de fonctionnement		3 698 418,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Article	Désignation	BP2010
	Reste à réaliser	169 832,00
139	Amort. Subv.	11 892,00
1641	Remb. Emprunt	309 266,00
205	Licences - Concessions	2 200,00
2113	Terrains aménagés	12 000,00
	Garde-corps	12 000,00
21571	Matériel roulant	197 000,00
	BOM	180 000,00
	Véhicule Collecte	17 000,00
21578	Matériel et outillage voirie	96 606,30

	Bacs	40 000,00
	Composteurs	14 000,00
	Compresseur et sécheur	12 000,00
	Bac rétention	606,30
	Conteneurs Verre	30 000,00
2158	Autres	
2183	Mat bureau	5 000,00
	Aménagement bureau usine	5 000,00
2313	Constructions	64 000,00
	Opacimètre	9 000,00
	Bungalow usine	20 000,00
	Gâines réfactaire	30 000,00
	Toiture Silo Refiom	5 000,00
TOTAUX		867 796,30

Recettes		
	Reste à réaliser	-
10222	F.C.T.V.A	12 300,00
	Amortissement	231 220,00
2805	Concessions et droits similaires	1 960,00
281571	Matériel et outillage de voirie	97 967,00
181578	Autre matériel et outillage de voirie	128 103,00
18158	Autres	182,00
28182	Matériel de transport	-
28183	Matériel de bureau	597,00
28184	Mobilier	-
28188	Autres	2 411,00
021	Virement section	67 000,00
001	Recette Invest.	175 932,00
024	vente camion	1 000,00
1641	Emprunt	380 344,30
TOTAUX		867 796,30

Principales variations des dépenses de fonctionnement

Carburant	23 500,00 €
Convention d'accès aux déchetteries de Valéco	-110 000,00 €
Révision des contrats (+2%)	30 000,00 €
Bâtiment	-20 000,00 €
Augmentation de TGAP	30 000,00 €
Augmentation des charges de personnel (1.9%)	18 500,00 €
Augmentation du virement à la section d'investissement	61 200,00 €

Rattachement des ICNE	-32 165,00 €
Divers	16 019,40 €
Total	17 054,40 €

Principales variations des recettes de fonctionnement

Résultat 2010 par rapport à 2009	-29 695,00 €
Remboursement des frais de personnel	-31 180,00 €
Apport OM Veolia à l'UIOM	38 023,74 €
Produits exceptionnels	-2 600,00 €
Eco-emballages	-18 176,00 €
Divers	6 161,74 €
Total	-37 465,52 €

Le produit de la TEOM attendu subit donc une augmentation de 1.9 % par rapport à l'année précédente.

Un tableau Excel est présenté afin d'expliquer au mieux le calcul du taux de la TEOM. Il est demandé que ce document soit envoyé aux collectivités.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2.

Vu le débat d'orientation budgétaire du Comité Syndical du 21 décembre 2010,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	867 796 €	867 796 €
Fonctionnement	3 698 419 €	3 698 419 €

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents ou ayant donné procuration : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote pour : 35

3.5 Fixation des tarifs concernant les apports extérieurs à l'usine d'incinération :

Le prix du traitement des apports extérieurs avait été revu en octobre 2009 et avait été fixé à 60 euros HT / T + 7 €/T de TGAP.

Il est proposé d'appliquer à ce prix la même augmentation que le produit de la TEOM soit 1.9%.

Le Comité Syndical par un vote à l'unanimité décide,

ARTICLE 1 : Le SIEOM du groupement de Mer accepte l'apport de déchets ménagers provenant de certains organismes et entreprises ou de collectivités n'adhérant pas au Syndicat.

ARTICLE 2 : La quantité de déchets traités sera variable en fonction de la capacité de l'usine.

ARTICLE 3 : Le prix du traitement est fixé à 61.14 euros HT/T à compter du 01 janvier 2011, auquel s'ajoute 11 € de TGAP.

ARTICLE 4 : Le Président est autorisé à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3.6 Fixation des tarifs pour la collecte des ordures ménagères des établissements extérieurs :

Il est proposé une augmentation de 1.9% des tarifs en 2011 identique à l'augmentation du produit de la TEOM.

Le Comité Syndical par un vote à l'unanimité, décide,

ARTICLE 1 : Une convention est signée avec les établissements ci-dessous mentionnés pour la collecte et le traitement de leurs déchets ménagers (OM et Emballages) et pour les montants proposés suivants :

	2011
	Montants en € TTC
Golf de Ganay	766,54
Golf des Bordes	766,54
IME CROUY	766,54
LIGEA	766,54
COLIPOSTE	4 906,58
Domaine de Chambord	10 527,86
SUPER U à MER	12 775,63
ED à MER	5 744,10
MDR Neung	3 162,43
MDR Marchenoir	5 443,53
MDR Simon Heme	4 216,58
MDR Les Mésanges	3 373,51
Gens du voyage Pays de Chambord	3 085,90
Gens du voyage CCBL	2 547,50

ARTICLE 2 : Le tarif des conventions avec les campings municipaux (Crouy sur Cosson, Muides sur Loire, Neung sur Beuvron) est porté à 25.55 euros par emplacement pour 2011.

ARTICLE 3 : Une convention est signée avec les établissements extérieurs suivants (commune de Chambord) pour la collecte supplémentaire de leurs déchets l'été (OM et emballages) en 2011 :

- ✓ Hôtel St Michel
- ✓ Aux Armes du Château
- ✓ Bar Grill St Louis.
- ✓ La Salamandre.
- ✓ La Crêperie Solognote.
- ✓ A François 1er.
- ✓ La Biscuiterie de Chambord.
- ✓ Les Ecurie du Maréchal de Saxe.
- ✓ Restaurant Le Chambourdin.
- ✓ L'Univers Léonard

Le tarif pour cette prestation est fixé à 102.36 € TTC par établissement pour l'année 2011.

ARTICLE 4 : Le Président est autorisé à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4. AFFAIRES DIVERSES :

4.1 Signature d'un avenant à la convention EcoFolio

Le Syndicat est bénéficiaire de recettes financières liées à l'éco-contribution sur les papiers graphiques, grâce à la convention signée avec la société EcoFolio (délibération du 21 février 2008).

Depuis le 1er janvier 2010, les papiers visés par la responsabilité élargie du producteur sont plus nombreux. Les collectivités bénéficient directement de cet élargissement par une progression de leurs soutiens financiers.

L'élargissement du périmètre de l'éco-contribution entraîne cependant une modification de la convention qui nous lie. La convention, dans sa nouvelle version, a été rédigée en concertation

avec les associations de collectivités territoriales (AMORCE, Cercle national du recyclage – CNR) et d'élus (Association des Maires et des Présidents de communautés de France – AMF). Elle a reçu un avis favorable de ces dernières.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Le Comité Syndical par un vote à l'unanimité décide,

ARTICLE : Monsieur le Président est autorisé à signer électroniquement l'avenant consolidé à la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec EcoFolio.

4.2 Cadeau pour départ à la retraite de Monsieur CHAUSSET

Il est proposé d'offrir un cadeau d'un montant maximum de 250 € pour le départ à la retraite, à la fin du mois de mars, de Monsieur CHAUSSET.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une somme d'un montant de 250 euros maximum pour le cadeau de départ à la retraite de Monsieur CHAUSSET.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4.3 Collecte des jours fériés

Au vu de plusieurs demandes de communes collectées notamment le lundi, il avait été proposé, lors du comité syndical du 21 décembre 2010, de rediscuter des dispositions relatives à la collecte des jours fériés et de consulter les communes.

Dans un courrier du 17 janvier 2011, un avis a donc été demandé aux communes, en proposant plusieurs scénarios possibles, à savoir :

1. *Collecter ou rattraper l'ensemble des jours fériés (comme auparavant),*
2. *Collecter uniquement les jours fériés qui tombent annuellement un lundi (pentecôte et pâques),*
3. *Collecter les jours fériés en période estivale afin d'éviter tout problème de salubrité,*
4. *Maintenir la suppression de la collecte des jours fériés.*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Nombre de membres présents ou ayant donné procuration : 35

Nombre de suffrages exprimés : 28

Vote pour la solution n° 1: 2

Vote pour la solution n° 2: 1

Vote pour la solution n° 3: 6

Vote pour la solution n° 4: 19

La suppression de la collecte ou du rattrapage des jours fériés est donc maintenue.

4.4 Questions diverses

Un délégué propose de collecter l'après-midi quand il y a de la neige. Il est répondu qu'effectivement suivant certaines conditions climatiques il peut être envisagé de collecter l'après-midi (ce qui a été fait dernièrement). Les conditions de circulation ne sont néanmoins pas toujours plus aisées l'après-midi. De plus, il est difficile de mobiliser le personnel en dehors de leur temps habituel de travail.

Un délégué demande combien de jours de perturbation liés aux conditions climatiques y a-t-il eu au cours du dernier trimestre 2010. Il lui est répondu : 6 jours avec interruption de la collecte et 1 jour avec un rattrapage l'après-midi et la matinée suivante.

Il est proposé que l'information en cas de non ramassage soit transmise par SMS aux Maires. Cette demande va être étudiée.

Madame COMBREDT demande ce qu'il doit être répondu aux artisans souhaitant avoir accès aux déchetteries. L'accès aux déchetteries du syndicat est normalement interdit aux artisans. Dans les faits, ces derniers ont accès facilement aux déchetteries. Nous devons au moins veiller à ce qu'ils respectent les limites d'apport, soit 1 m3 par jour d'ouverture. Ce dossier sera normalement étudié avec attention au cours de l'année à venir.

Monsieur ALDEBERT informe le syndicat que la lettre du SIEOM n'a pas été distribuée sur la commune d'AVARAY. Des exemplaires leur seront transmis, et les services de la commune assureront eux même la distribution. Il a effectivement été constaté plusieurs problèmes lors de la distribution de la dernière lettre du SIEOM. Il serait donc souhaitable qu'un maximum de communes puisse la distribuer en interne.

La séance est levée à 19h10

Fait à MER
Le 18 février 2011



DU
Groupement
de MER
Le Président du SIEOM
du Groupement de MER

